

FRANCE-AFRIQUE DES GRANDS LACS : UN RAPPORT UNIVERSITAIRE OCCULTE LES CRIMES DE KAGAME...

 prochetmoyen-orient.ch/france-afrique-des-grands-lacs-un-rapport-universitaire-occulte-les-crimes-de-kagame

11 octobre 2020

L'ENVERS DES CARTES

Commandé par le ministère de l'Éducation nationale français, un rapport sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, passé quasiment inaperçu, fait l'impasse sur les crimes de Kagame en Afrique centrale. Comment comprendre une telle « omission » ?

C'est un rapport universitaire important dont on n'a pas beaucoup entendu parler. Produit par une équipe de soixante-cinq spécialistes français et étrangers sous la direction de l'historien Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation générale et chercheur à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), le « Rapport final de la Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse » en France a été remis le 15 février 2018 aux autorités ministérielles mandantes, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et le ministre de l'Éducation nationale.

Sans chercher à remettre fondamentalement en question la scientificité dudit rapport, lequel fournit des éléments de fait et des analyses intéressantes sur la thématique traitée, faisant dire à ses rédacteurs que « ce rapport est une première en France... en raison des dimensions scientifiques de la commande politique, des moyens heuristiques mis en œuvre, et des savoirs originaux que l'équipe a su produire », il n'en reste pas moins que celui-ci présente des insuffisances criantes dans l'analyse et le traitement des crimes de masse survenus dans la région des Grands Lacs africains. Les « omissions » à ce propos sont si flagrantes qu'il convient de s'interroger non seulement sur la rigueur des chercheurs qui ont traité la question, mais aussi et surtout sur les raisons qui les ont conduits à faire l'impasse sur des crimes si connus et largement documentés.

Les « omissions » du Rapport Duclert

On ne saurait parler ou aborder la question la question des génocides et des crimes de masse survenus dans le monde sans se référer aux événements dramatiques qui ont ensanglanté l'Afrique centrale, notamment le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC), dans les années 1990 et au début des années 2000. Ces événements ont fait l'objet de nombreux rapports des Nations Unies et d'organisations humanitaires. Si le Rapport final de Mission présidée par Vincent Duclert évoque, avec raison, le « génocide des Tutsi » au Rwanda, il reste étrangement silencieux sur les massacres ayant touché les Hutu ainsi que les Congolais.

En effet, le rapport fait une impasse totale sur les crimes qui ont touché les Hutu et les Congolais, tout en insistant seulement sur ceux ayant touché les Tutsi du Rwanda. L'expression « génocide des Tutsi » est citée 58 fois dans le rapport. Quant au mot « Hutu » qui est cité 7 fois, il renvoie soit à « extrémiste » ou à « négationniste »; et dans des très rares cas, il est employé pour faire allusion aux Hutu dits « modérés ». Aucune allusion aux crimes de masse dont les populations hutu ont été victimes aussi bien au Burundi qu'au Rwanda et en RDC. À lire le rapport, on serait tenté de croire que les seules populations qui ont été victimes de génocide et de crimes de masse sont les Tutsi. Une telle lecture des événements ne résiste ni la réalité des faits et encore moins la vérité historique...

Ce que l'on sait des génocides et des crimes de masse commis en Afrique centrale

René Lemarchand, 88 ans, est un spécialiste de l'Afrique centrale domicilié en Floride, aux États-Unis, où il a enseigné pendant plusieurs années. Il est reconnu mondialement pour ses travaux sur les cycles de violence en Afrique centrale. Pour lui, cette région du continent noir a été confrontée non pas à un génocide (celui des Tutsi) mais à plusieurs génocides. Il explique :

« Le premier génocide a eu lieu en 1972 contre les Hutu du Burundi. Ce génocide avait été commis par les Tutsi du Burundi soutenus par les exilés tutsi du Rwanda qui avaient fui leur pays suite à la Révolution sociale hutu de 1959. Ensuite, il y a eu un autre génocide contre les Hutu, cette fois-ci au Rwanda, en 1994, commis par le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame. Ce génocide s'est déroulé à l'ombre du génocide des Tutsi commis par les extrémistes hutu. Puis il y a eu un autre génocide des Hutu et des Congolais en RDC, commis par la même armée de Kagame... »

Le spécialiste franco-américain, qui a publié plusieurs ouvrages et travaux sur les dynamiques de la violence en Afrique centrale, ne comprend pas pourquoi le débat s'articule uniquement autour du génocide des Tutsi, alors que d'autres populations de la région ont été tout autant touchées par les massacres de masse. À cet égard, il convient de rappeler que les crimes de masse commis contre les Hutu tant au Rwanda qu'en RDC ont été amplement documentés. On peut penser au Rapport Gersony, du nom du consultant de l'ONU, l'Américain Robert Gersony, qui avait établi, à la suite d'une enquête menée au Rwanda au lendemain du génocide, que le FPR de Paul Kagame s'était livré au massacre de plus de 30 000 Hutu dans trois préfectures du pays. Le rapport Gersony avait fait état « *de meurtres systématiques et de persécutions des populations civiles hutu par l'Armée patriotique rwandaise* » et de « *massacres à l'aveugle des hommes, des femmes et des enfants, sans oublier les vieillards et les malades...* »

À la demande des États-Unis, allié du FPR, les Nations unies avaient étouffé ce rapport au point de nier son existence. Mais un document du département d'État avait tout de même parlé de « génocide » pour décrire les atrocités relevées dans le rapport Gersony.

De plus, les données publiées dans l'édition de janvier 2020 du Journal of genocide research sur le génocide survenu au Rwanda établissent que plusieurs centaines de milliers de Hutu ont été tués par le FPR.

Bien qu'il accorde une prépondérance aux crimes commis contre les Tutsi par les extrémistes hutu, le rapport d'enquête de plus de 800 pages produit conjointement par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et Human Rights Watch (HRW) — considéré comme un document de référence sur le génocide rwandais —, dès 1999, montre comment le FPR a massacré des milliers de Hutu au lendemain du génocide.

D'autres rapports ont décrit dans les détails les crimes de masse commis par le FPR dans la région. Il y a le Rapport Garreton qui a documenté le massacre de masse des Hutu à l'est du Congo en 1997, mais aussi et surtout le Rapport Mapping du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) publié le 1^{er} octobre 2010, donc il y a dix ans jour pour jour, qui a documenté les crimes les plus graves commis en RDC entre 1993 et 2003. Selon les enquêteurs du HCDH, les attaques « en apparence systématiques et généralisées » conduites par les troupes rwandaises contre les civils « révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide ».

Il convient par ailleurs de souligner que le caractère génocidaire des crimes commis par le FPR contre les Hutu et les Congolais avait également été décrit par ses membres dissidents...

« Ils ne pouvaient pas ne pas le savoir »

Ce que l'on sait maintenant hors de tout doute, c'est que le génocide et les crimes de masse en Afrique centrale ne se sont pas arrêtés avec la conquête de Kigali par le FPR en juillet 1994; ils se sont poursuivis après cette date au Rwanda même avant d'atteindre le Congo à partir d'octobre 1996, année de la première invasion du pays par les armées coalisées du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda.

Au regard de tout ce qui précède, on est donc tenté de se demander comment tous ces éléments ont pu échapper aux experts de la « Mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse » mise en place par le gouvernement français ? D'autant que les événements susmentionnés ne datent pas du 18^e ou 19^e siècle, mais sont assez récents et ont été amplement documentés. Comment des données relatives à des événements si récents ont-elles pu échapper à la vigilance des gens censés être des experts dans leur domaine de recherche ? Comme me l'a confié un universitaire français ayant requis l'anonymat, « ils (les chercheurs de la Mission, du moins ceux qui sont présentés comme les spécialistes du Rwanda et/ou de l'Afrique centrale) ne pouvaient plaider l'ignorance. Ils ne pouvaient pas ne pas savoir que le Mapping report existe ». Pour René Lemarchand, « un tel rapport [Duclert] est un scandale ». Le professeur Filip Reyntjens, spécialiste mondialement reconnu des Grands Lacs, n'en pense pas moins. « En parcourant le rapport, j'ai été surpris »,

relate l'universitaire belge, qui a été expert au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Selon lui, le « *rapport Duclert est très contesté* » parce qu'« *il ne dit rien sur les événements de 1972 au Burundi, ne parle pas de ce qui s'est passé en RDC et des crimes de masse commis par le FPR dans la région* ».

Cette « omission » n'était-elle pas volontaire ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que certains « experts » du Rwanda ayant participé à la Mission sont réputés être très alignés sur les thèses du FPR, en plus d'entretenir des rapports assez étroits avec des mouvements et/ou milieux associatifs qui lui sont proches. Ces « accointances » auraient-elles impacté le travail de ces « experts » dans le traitement du volet rwandais et/ou Afrique du rapport Duclert ?

Des « experts » franchement gagnés à la doxa de Kigali

Parmi les « experts » qui ont contribué aux travaux de la Mission Duclert sur les génocides et les crimes de masse en Afrique centrale, il y a l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS (CESPRA), vice-président et rapporteur de la Mission; Helene Dumas, historienne, chargée de recherche au CNRS; l'historien Marcel Kabanda, président d'IBUKA-France, association des victimes du génocide considérée comme une excroissance du FPR. Tous trois sont des membres de la Mission. Cette dernière a également entendu l'africaniste Jean-Pierre Chrétien, « qui a contribué à sensibiliser l'opinion française sur le génocide des Tutsi, en 1994 », peut-on lire dans le Rapport final de la Mission.

S'il est vrai que ces universitaires ont contribué, à leur manière, à l'évolution de l'état des connaissances sur les crimes de masse survenus en Afrique centrale, notamment au Rwanda, il est aussi attesté qu'ils ont tous en commun de n'aborder la question de ces crimes que sous le prisme du « génocide des Tutsi », occultant volontairement les crimes du FPR tout en acquiesçant sans aucune distance critique à la doxa que celui-ci a imposée sur les événements survenus dans les Grands Lacs. La plupart des spécialistes et des observateurs de l'Afrique centrale interviewés par l'auteur de ces lignes n'ont pas hésité à questionner la rigueur scientifique et la probité intellectuelle de ces quatre chercheurs.

Il faut rappeler que Stéphane Audoin-Rouzeau est un historien spécialiste de la Première Guerre mondiale, qui n'a jamais véritablement travaillé sur l'Afrique centrale. Il avait publié en 2017 un livre sur le Rwanda après un voyage dans le pays, ouvrage qualifié de « très émotionnel » par certains de ses pairs. « *Il est allé au Rwanda, mais sa connaissance de l'histoire du pays est nulle* », affirme René Lemarchand. Un avis que semble partager Filip Reyntjens. Hélène Dumas, son étudiante, a publié son doctorat sur les juridictions *gacaca*, et comme l'a confié un universitaire français, « *sa thèse doctorale est bonne, mais elle a une connaissance limitée du Rwanda qu'elle ne connaît que sous le prisme du génocide des Tutsis* ». Quant à Marcel Kabanda, sa proximité avec le FPR est un secret de polichinelle ; « *il est le patron du réseau FPR en France* », affirme l'ancien ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement FPR, Jean Marie Vianney Ndagijimana. Ce dernier raconte :

« Je le connais depuis 1994. Au début des années 2000, je l'ai rencontré et lui ai demandé de travailler à la mémorialisation de toutes les victimes rwandaises du génocide. Il a refusé en me disant : »Nous c'est pour les victimes tutsi qu'on est là. Si vous voulez commémorer les victimes hutu, faites-le dans votre coin. *La mémoire, ça ne concerne que les Tutsi, et non les Hutu.*” *J'étais tellement choqué qu'un Rwandais parle de la sorte. C'est un homme radical...* »

S'agissant de Jean-Pierre Chrétien, ces travaux universitaires ont été sévèrement critiqués par certains de ses pairs, qui lui ont reproché de véhiculer les thèses du FPR sans aucune distance critique. À son sujet, René Lemarchand observe :

« *Le parti pris de Jean-Pierre Chrétien dans le dossier du Rwanda est très prononcé. Nous étions des amis jusqu'à ce que je me sois aperçu que je ne pouvais plus travailler avec lui à cause de son parti pris.* »

Profitant de la forte légitimité qu'ils ont acquise dans leur champ professionnel et dont ils tirent leur force d'intervention dans le champ public, les universitaires susmentionnés font la promotion, sans une once de nuance, de la version officielle du génocide écrite à l'ombre de la victoire militaire du FPR. Interrogé par l'auteur de ces lignes, l'universitaire français ayant requis l'anonymat donne son appréciation de la situation :

« *C'est une toute petite partie du monde universitaire qui travaille sur les Grands Lacs en France. C'est très peu. Peut-être une dizaine de chercheurs, pas plus. Ils se connaissent tous, ils se sont recrutés les uns les autres [...] Le bocal est trop petit et ils ne peuvent pas se permettre de se marcher dessus au risque de s'étouffer. Il faut donc s'aligner sur la ligne du groupe. La vie intellectuelle française est piégée là-dessus. En France, c'est dangereux — pas physiquement bien entendu — de remettre en question la version officielle du génocide. C'est dangereux pour des carrières, pour des réputations, pour des publications... C'est vraiment risqué.* »

Tout en ne se faisant pas d'illusion sur l'alignement du trio Kabanda, Audoin-Rouzeau, Dumas sur l'orthodoxie de Kigali, l'universitaire accorde tout de même le bénéfice de la bonne foi aux chercheurs et à Vincent Duclert, en faisant observer qu'ils doivent montrer patte blanche s'ils veulent retourner mener des recherches dans les archives au Rwanda — ce qui est le cas de Duclert qui est actuellement à la tête d'une commission sur le rôle de la France pendant le génocide au Rwanda :

« *Il faut montrer au régime qu'on est du bon côté. Il faut donner des gages. Peut-être qu'ils ne sont pas dupes, peut-être qu'ils savent qu'ils ont affaire à des gens peu scrupuleux, mais ils jouent le jeu.* »

Il est vrai que le régime rwandais est très regardant sur tout ce qui s'écrit et se dit sur le Rwanda et plus particulièrement sur le génocide. Plusieurs chercheurs, militants des droits de l'homme, humanitaires, universitaires, journalistes ou même simples observateurs se sont vu refuser l'accès au Rwanda après la publication d'articles, de

travaux et/ou de rapports critiques jugés « inacceptables » par le régime de Paul Kagame. Si Kabanda, Audoin-Rouzeau et Dumas sont autorisés à mener des recherches au Rwanda sans être importunés par le régime, c'est parce que leurs travaux n'ont pas jusqu'ici bousculé la doxa et ont été jugés « acceptables » par les maîtres du pays. Et s'il l'on peut accorder le bénéfice de la bonne foi au président de la Mission, Vincent Duclert, qui a réuni ces « experts » autour de lui, il n'en demeure pas moins que ceux-ci agissent avant tout comme des militants avant d'endosser le costume de scientifiques...

L'étrange rigidité intellectuelle des « experts » dans le dossier rwandais

Pour eux, il n'y a eu au Rwanda que des crimes, pour ne pas dire un génocide, commis par les Hutu et stoppés par un Paul Kagame héroïque qui est intervenu militairement pour sauver ses congénères tutsi. Aucun point de vue dissident n'est toléré, et son auteur est voué aux gémonies, accusé de « révisionnisme », de « négationnisme » et de « banalisation du génocide des Tutsi ». Des allégations utilisées régulièrement par le régime de Kigali pour anesthésier toute critique visant le FPR.

Pourtant, l'état des connaissances sur les événements survenus dans la région des Grands Lacs a tellement évolué qu'un tel postulat ne saurait résister, même minimalement, au poids de la vérité des faits. En effet, que ce soit sur les causes profondes de la guerre déclenchée par le FPR en octobre 1990 que sur l'attentat qui a coûté la vie aux Présidents Juvénal Habyarimana du Rwanda et Cyprien Ntaryamira du Burundi — événement constituant l'élément déclencheur du génocide au Rwanda —, en passant par la « mécanique génocidaire » qui n'a épargné aucun Rwandais avant de faire des ravages dans toute la région, l'état des connaissances actuel permet de comprendre comment les événements se sont articulés et quel a été le rôle joué par chaque acteur. Il est établi hors de tout doute que le FPR a joué un rôle important à tous les niveaux de ces processus. Le capitaine Amadou Deme, officier de renseignement à la MINUAR (Mission des Nations Unies au Rwanda), l'avait bien décrit dans un entretien avec Robin Philpot :

« S'il y a eu conspiration, planification, c'est du côté du FPR qu'il faut chercher. Il y a eu un plan, tous les mécanismes et stratégies militaires sont là, pour la prise du pouvoir. C'était un plan mûri de A à Z, avec tous les moyens militaires nécessaires. Un plan de déstabilisation du pays, d'attentat, d'offensive militaire massive jusqu'à la prise de pouvoir. »

Deux décennies après le génocide et des millions de morts plus tard, on ne peut donc plus faire comme si l'état des connaissances sur ce drame et ses suites catastrophiques au Congo n'avait pas évolué. Même si on ne saurait prétendre tout savoir des événements qui ont ensanglanté l'Afrique centrale, il n'en reste pas moins qu'il y a de ces faits qui sont clairement établis. S'enfermer dans une logique dogmatique ou faire preuve de rigidité intellectuelle, comme le font Kabanda, Audoin-Rouzeau, Dumas ou même Chrétien, pour faire triompher une version des faits au détriment d'un autre ne fait pas honneur aux sciences humaines et sociales. Le prestige de l'universitaire n'en sort pas grandi. La position de ces « experts » sur le Rwanda est d'autant surprenante

que même les protecteurs traditionnels du Rwanda, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, questionnent désormais la doxa imposée par le régime de Kigali, qui excelle dans la hiérarchisation des victimes du génocide...

L'impossible débat sur le Rwanda

La France est l'un des rares pays au monde — avec la Belgique dans une moindre mesure — où les débats et les études sur le Rwanda, notamment lorsqu'ils portent sur les crimes du FPR, virent très souvent à la « guerre civile ». Le climat est si délétère que Filip Reyntjens a confié à l'auteur de ces lignes qu'il n'entendait plus se rendre dans l'Hexagone pour participer à des activités et des débats liés au génocide rwandais. Impossible donc d'écrire et de débattre sereinement. Tout se passe comme si un petit groupe détenait les clés de la vérité, et ceux qui contestent son monopole sont victimes de lynchage et d'une censure insidieuse, qui les réduisent au silence. Comme le fait observer le sociologue Marc Le Pape dans une tribune :

« Écrire sur le Rwanda provoque parfois l'impression de traverser un champ de mines. On croit, au début, se trouver dans un champ de controverses [...] Puis, il faut bien vite constater qu'il ne s'agit pas de cela, mais de dénonciation, d'intimidation ».

À défaut de « fabriquer le consentement » autour des thématiques relatives au drame rwandais qui leur sont chères, la clique des universitaires — tout comme une bonne partie des médias et de militants français — fait tout pour faire taire toute voix discordante qui rejette le récit manichéen du « méchant hutu » charcutant le « gentil tutsi ». Se comportant comme des agents de police de la pensée au service du FPR, ou plus généralement de la cause ethnique tutsi, ils pratiquent l'intolérance intellectuelle en toute bonne conscience et attaquent tous ceux qui osent questionner la version officielle du génocide. Leurs méthodes allient bien souvent intimidations, invectives et censure. Ces derniers mois, Stéphane Audoin-Rouzeau, Hélène Dumas ainsi que Marcel Kabanda ont signé des lettres ouvertes et fait pression pour faire annuler des événements dans lesquels devait être abordée la question rwandaise et... donc la responsabilité du FPR dans le génocide.

Comment comprendre un tel comportement de la part des universitaires censés être les chantres de la liberté d'expression et de pensée ainsi que les promoteurs de la confrontation intellectuelle de laquelle devrait jaillir la lumière ? En quoi le fait de mettre à nu les crimes du FPR et d'exposer la stratégie d'infiltration des Interahamwe par l'ancienne rébellion tutsi, comme l'a fait la journaliste canadienne Judi Rever, relèverait-il d'une négation du « génocide des Tutsi » ? Depuis quand parler des victimes hutu reviendrait-il à nier le massacre de ces derniers ? Pourquoi exposer la part de responsabilité du FPR dans les tueries de masse en Afrique centrale équivaldrait-il à nier le « génocide des Tutsi » ? Pourquoi ramener toutes les critiques adressées au FPR à cette terrible tragédie ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, le fondement de la démarche de ces universitaires n'est pas de contrer un quelconque révisionnisme ou négationnisme, mais d'anesthésier toute critique des politiques criminelles du FPR. Ce qui pose problème à leurs yeux, ce n'est pas tant le fait de nier ce qu'ils appellent le « génocide des Tutsi » que de mettre sur la table de l'Histoire les massacres perpétrés par le FPR contre les Hutu et les Congolais, qui, eux, n'ont jamais commis un seul crime au Rwanda. À preuve, ils n'ont jamais manifesté la moindre sympathie à l'égard des victimes tutsi du FPR, et on peut se demander pourquoi sont-ils imperméables à la souffrance des rescapés tutsi qui croupissent sous le poids de la dictature du régime Kagame, réclamant l'aide de la communauté internationale avec l'énergie du désespoir ? Pourquoi ne se sont-ils jamais insurgés contre ce qui s'apparente à un assassinat du chanteur gospel Kizito Mihigo, survivant tutsi devenu critique du régime et retrouvé mort dans une prison de Kigali, ou même dénoncés la situation catastrophique des droits de l'homme au Rwanda ?

En adoptant la posture partielle qui est la leur, ces universitaires ne rendent pas service à l'histoire et encore moins à la science. Au regard de leurs travaux, qui accordent très peu de place aux crimes commis contre les Hutu et les Congolais par le FPR, il n'est pas surprenant que le Rapport de mission auquel ils ont contribué ait occulté ces faits. Si, comme l'a affirmé Vincent Duclert dans *Jeune-Afrique*, que « *la recherche permet de fermer la porte au négationnisme en révélant l'entreprise de dissimulation du génocide* », il n'en demeure pas moins que le rapport de Mission qu'il a présidée a brillé par le silence proprement négationniste entourant les génocides et les crimes de masse commis par le FPR à l'encontre des Hutu et des Congolais.

Patrick Mbeko

12 octobre 2020

Nota bene : contactés par l'auteur de ces lignes, Audoin-Rouzeau, Hélène Dumas ainsi que Vincent Duclert n'ont pas souhaité répondre à ses demandes répétitives d'interviews sur la question... Contactée également, la sociologue Claudine Vidal, directrice de recherche émérite au CNRS, n'a pas daigné commenter le rapport, se contentant de faire observer que « les rédacteurs du Rapport étaient moins engagés dans une recherche au sens strict du terme que dans une proposition comportant des enjeux universitaires et institutionnels, ce qui induisait effectivement des biais dans le choix des cas exposés. »